



Passez des vacances sereines en sachant que votre animal adoré en passe aussi d'excellentes, gardé à la maison.

Les vacances DES ANIMAUX

Vous culpabilisez de ne pas emmener votre compagnon en vacances avec vous ? Partez l'esprit tranquille, de nombreux services de garde existent aujourd'hui. À vous de choisir la solution idéale. Par Alain Maurice.

Cette année, vous ne pouvez pas l'emmener avec vous. L'hôtel que vous avez réservé n'accepte pas les animaux de compagnie. Et pas question de le laisser seul, livré à lui-même. Il faut donc le faire garder. Le moyen le plus pratique, et le moins onéreux, c'est bien sûr de le confier à un membre de la famille, à un ami, ou encore (pour les chats et pour quelques jours...) de le laisser à la maison avec un gentil voisin qui s'occupera des croquettes... La présence d'une tête connue sera rassurante pour tout le monde, aussi bien

pour lui que pour vous. Si vous ne trouvez finalement pas d'âme charitable pour s'occuper d'eux, il existe d'autres solutions, adaptées à chaque type d'animal et à chaque budget.

EN PENSION COMPLÈTE

Le mode de garde le plus connu, et encore le plus courant, reste « la pension ». Ce qu'on appelait autrefois le refuge, ou le chenil. Rassurez-vous, les établissements d'aujourd'hui n'ont plus grand-chose à voir avec ceux d'antan et leurs cages grillagées. Désormais, c'est plutôt comme un hôtel ou une colonie de vacances. Votre compagnon ►



LA VIE AVEC LUI

► aura le choix entre un box individuel et une maisonnette où il pourra côtoyer d'autres congénères. Il sera nourri, promené, toiletté, choyé par des professionnels agréés, conformément à la réglementation en vigueur (voir encadré). Des espaces de jeu seront mis à sa disposition, ainsi qu'une assistance vétérinaire, bien sûr, en cas de problème. En fonction de l'animal, du niveau de confort de l'établissement, des prestations souhaitées, mais aussi de la période de l'année, les tarifs varient entre 10 et 40 €/jour. N'oubliez pas que pour avoir

accès à ce type d'établissements, votre compagnon doit être tatoué, vacciné et posséder un carnet de santé. Vous êtes convaincu ? Contactez la Direction de la protection des populations de votre département (DDPP) qui vous donnera une liste exhaustive des pensions disponibles. Vous pouvez également demander conseil à votre vétérinaire, ou à vos proches s'ils possèdent un animal. Enfin, précaution toujours utile : allez visiter les établissements pour vous rassurer. Dans tous les cas, n'attendez pas la dernière minute...

LE GARDIENNAGE À DOMICILE

Rien n'y fait, vous préférez que votre animal reste dans son environnement habituel ; ce qui, c'est vrai, est la meilleure solution, en particulier pour les chats que les changements d'environnement stressent. Le pet-sitting, autrement dit la garde à domicile, est une solution parfaitement adaptée, mais qui peut prendre plusieurs formes.

► **Quelques visites par jour**

Une personne, baptisée pet-sitter (comme la baby-sitter pour les enfants), généralement un retraité ou un étudiant, va veiller pendant votre absence à ce que votre compagnon ne manque de rien. Vous conviendrez avec cette personne d'un nombre de visites par jour, des repas à lui donner, des balades souhaitées, éventuellement des soins à lui apporter. Le coût ? Il va dépendre bien sûr des prestations demandées, c'est-à-dire du temps passé. Disons entre 9 et 25 € par jour. De nombreuses sociétés proposent aujourd'hui ce service, y compris des forfaits vacances.

► **24 heures sur 24**

Si votre compagnon ne supporte pas de rester seul plus d'une heure, vous pouvez



QUE DIT LA LOI ?

La convention européenne pour la protection des animaux de compagnie a mis en place une réglementation stricte relative à la garde d'animaux à titre commercial. Le but est de protéger nos compagnons contre tout mauvais traitement. Les personnes exerçant le métier de garde d'animaux contre rémunération (à savoir les pensions pour animaux, la garde en famille d'accueil et à domicile) doivent respecter cette réglementation et déclarer leur activité auprès des services vétérinaires afin d'obtenir un certificat de capacité animalier. Elles doivent aussi contracter toutes les assurances nécessaires.

Emmener son chien en voyage n'est pas toujours possible. Une des solutions est alors de le confier à une famille d'accueil...



installer quelqu'un chez vous, 24h/24, pendant votre absence, assurant au passage, par sa simple présence, la sécurité de votre résidence. Avec un peu de chance, elle arrosera même vos plantes vertes et relèvera le courrier... Comment ça marche ? Il suffit de s'inscrire dans une des structures qui a mis en place ce type de services. Celles-ci ont soigneusement sélectionné dans toute la France des retraités qui ont eu, eux-mêmes, des animaux et souhaitent ainsi joindre l'utile à l'agréable et partir à la découverte de nouvelles régions. Comptez environ 150 € la semaine, dégressif en fonction de la durée de la prise en charge. Si vous avez une jolie maison, dans un coin recherché, vous pouvez aussi trouver vous-même

des personnes tentées par ces vacances « gratuites », en échange du service qu'elles vous rendront. Pour les trouver, utilisez les réseaux sociaux !

► **Dans une famille d'accueil**
Dernière solution, le placement en famille d'accueil. Votre chien ou votre chat est intégré à une famille (à proximité de chez vous) et dorloté comme s'il en faisait partie. C'est un peu comme s'il partait lui aussi en vacances, un nouvel endroit et de nouveaux maîtres ! Attention, il est possible qu'il se retrouve avec d'autres compagnons de jeu... Mieux vaut donc qu'il soit sociable. Il est important de s'assurer que le courant passe bien avec la famille d'adoption (temporaire). Comptez entre 15 et 20 € par jour. ■

bonnes adresses

- animaux-service.com : service gratuit de petites annonces mettant en relation les personnes qui souhaitent proposer leur service pour garder un animal et les propriétaires d'animaux.
- animal-fute.com : ce site permet aux particuliers d'échanger la garde de leurs animaux sur la base de la réciprocité.
- ani-maison.asso.fr : cette association regroupe des retraités venant à votre domicile pendant votre absence.
- tendea.fr/garde-chien : un site généraliste de services à la personne où vous trouverez des prestataires pour tout ce qui touche à la garde des animaux de compagnie.
- 30millionsdamis.fr : la fondation 30 millions d'amis édite chaque année un guide « Vacances pas bêtes » qui contient adresses, conseils et infos pour que les vacances de nos compagnons se passent bien.
- wamiz.com : site de contenu mais aussi le premier réseau social pour animaux de compagnie.
- ilspartentavecnous.org : cette association lutte depuis vingt-cinq ans contre les abandons d'animaux l'été.